



Perte du permis de conduire

Par **btpt**, le **01/06/2015** à **13:43**

Bonjour, l'on m'a retiré le permis de conduire 12/05/14 date de la décision 48SI suite aux contraventions suivantes:

-02/11/2008:amende forfaitaire, perte de 1 points excès de vitesse au dessus de 90 km/h

-27/10/2011:amende forfaitaire, perte de 4 points contrôle routier par rapport au non respect de l'arrêt o feu orange.

-04/10/2013:amende forfaitaire, perte de 3 points contrôle routier par rapport au port de la ceinture.

Ne retrouvant plus d'emploi dans mon secteur a la suite de mon licenciement en 06/01/2015 pour faute de validité du permis de conduire, y a t'il un recours quelque il soit de contester cette decision ou bien faire une demande d'indulgence, aucune des contraventions ne fait l'objet de taux d'alcoolémie ou stupefiants, d'excès de plus de 10km/h de la limitation de vitesse.

Cordialement Mr Ozbakir.

Par **Visiteur**, le **01/06/2015** à **14:29**

Bonjour,

vous avez été licencié en Janvier pour perte du permis et vous semblez réagir qu'en Mai ? Et la somme des points perdus est de 8... sur ? 12 ou 6 ?

Par **btpt**, le **01/06/2015** à **14:38**

Sur 6 points oui je réagi que maintenant malheureusement et c'est bien sur une bêtise de ma part je constate que maintenant qu'il est difficile de retrouver du travail sans le permis de conduire, après mon licenciement j'ai enchaîné les cdd mais les portes du cdi se referment une fois que l'on me demande si mon permis est valide.